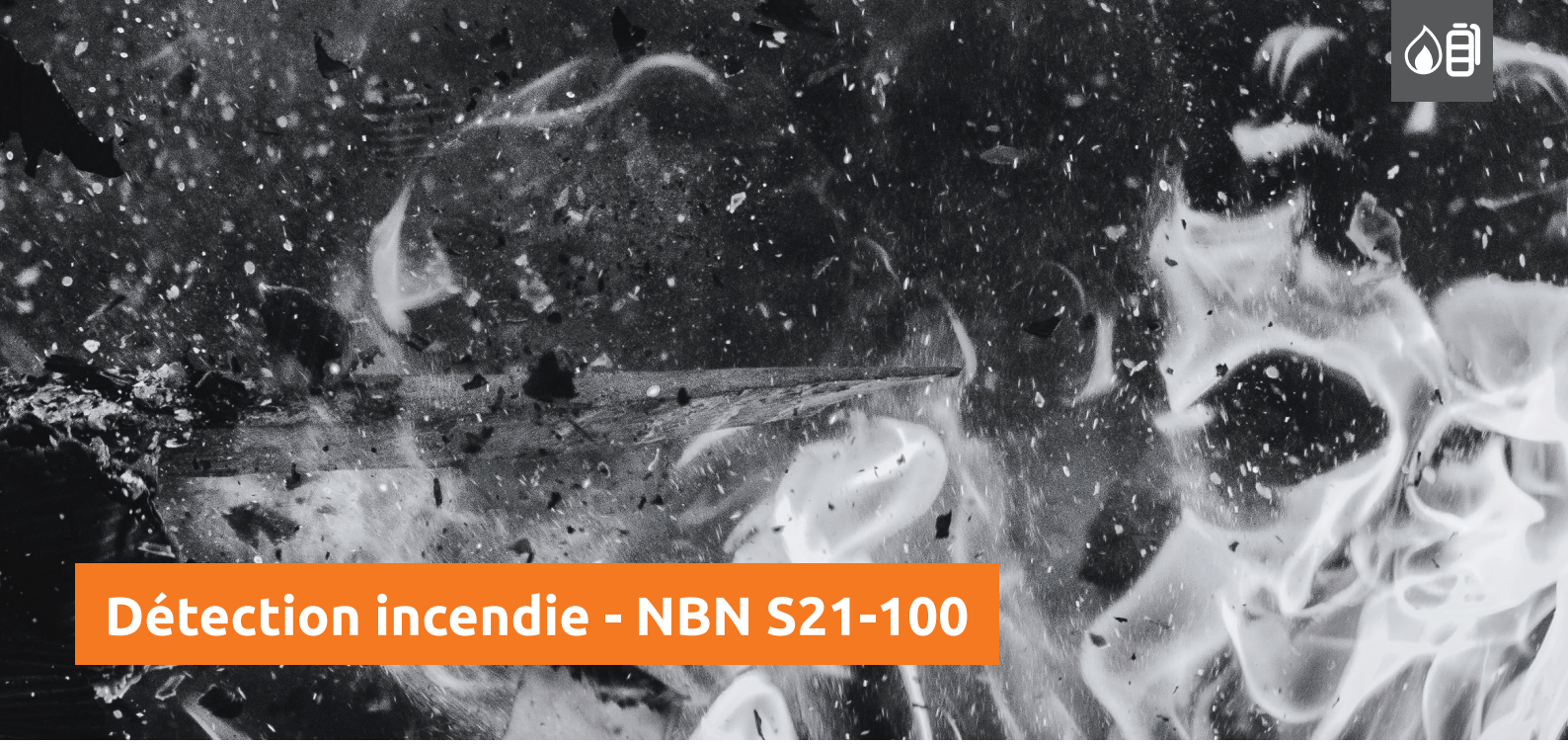

Détection incendie - NBN S21-100

L'incendie reste un élément très difficile à contrôler à cause de son comportement imprévisible et de sa vitesse de propagation. Même pour les nouveaux bâtiments qui sont de plus en plus adaptés aux mesures de protection passives (compartiments RF, réaction au feu des équipements,…), des mesures actives sont nécessaires afin de permettre la localisation rapide d'un foyer et de prendre les mesures nécessaires. Un contrôle de détection incendie conformément à la réglementation en vigueur est indispensable quand il s'agit d'hôtels, de maisons de repos, de crèches, de bâtiments industriels,…

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

La détection incendie doit faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé pour s'assurer que le matériel et l'installation répondent aux exigences légales. Nous vérifions si le matériel est fiable et fonctionnel avant la mise en service par des contrôles périodiques.

L'installateur doit constituer le dossier administratif que Normec BTV doit ensuite contrôler afin de répondre aux prescriptions de la norme NBN S21-100-1. Ce dossier comporte notamment l'analyse des risque et l' évaluation des besoins. Le responsable de l'installation doit être présent durant le contrôle pour offrir toute information technique et administrative nécessaire à notre agent. Un examen préalable à la visite de contrôle peut être réalisée afin de vérifier la composition du dossier.

2. Législation

La norme belge NBN S21-100 partie 1 et 2, « Systèmes de détection et d'alarme incendie » est d'application depuis le 19 novembre 2015 (AR 09/11/2015). La norme reprend un ensemble de prescriptions détaillées relatives à :

- ✓ l'analyse des risques et l'évaluation des besoins (article 5) ;
- ✓ l'étude et la conception (article 6) ;
- ✓ le placement (article 7) ;
- ✓ la mise en service (article 8) ;
- ✓ le contrôle initial et périodique (article 9) ;
- ✓ l'utilisation du système (article 10) ;
- ✓ la maintenance (article 11) ;
- ✓ les extensions et modifications (article 12).

La norme NBN S21-100 est considérée comme règles de bonnes pratiques dans tous les projets de détection incendie. Toutefois, son application est strictement requise dans de nombreux ouvrages comme hôtels, maisons de repos, parkings ou bâtiments industriels.

Aujourd'hui l'essor des véhicules électriques et bornes de recharges constituent un danger d'incendie non négligeable. La mise en oeuvre d'une installation de détection incendie dans les parkings élève significativement le niveau de sécurité des anciens bâtiments.

3. Ce que vous pouvez faire

L'installateur doit mettre à disposition de l'inspecteur, au moins, les éléments suivants :

a. les plans de compartimentage RF du bâtiment ;
b. les plans d'implantation des équipements ;
c. le schéma unifilaire de câblage des composants ;
d. la liste des câbles utilisés et leurs caractéristiques (fiche technique) ;
e. les plans des zones d'alerte, d'alarme et de détection ;
f. le repérage complet et adressage des équipements ;
g. la liste des facteurs d'influence externe ;

Commandez ce contrôle maintenant dans votre bureau régional ou via www.normecbtv.com

Normec BTV

Région Anvers: +32 (0) 321 6289 0
Region Limbourg: +32 (0) 114 2183 4
Région Flandre Orientale: +32 (0) 925 2454 5
Région Bruxelles: +32 (0) 223 0818 2
Région Flamand: +32 (0) 166 3474 5
Rég. Flandre Occidentale: +32 (0) 567 0540 5

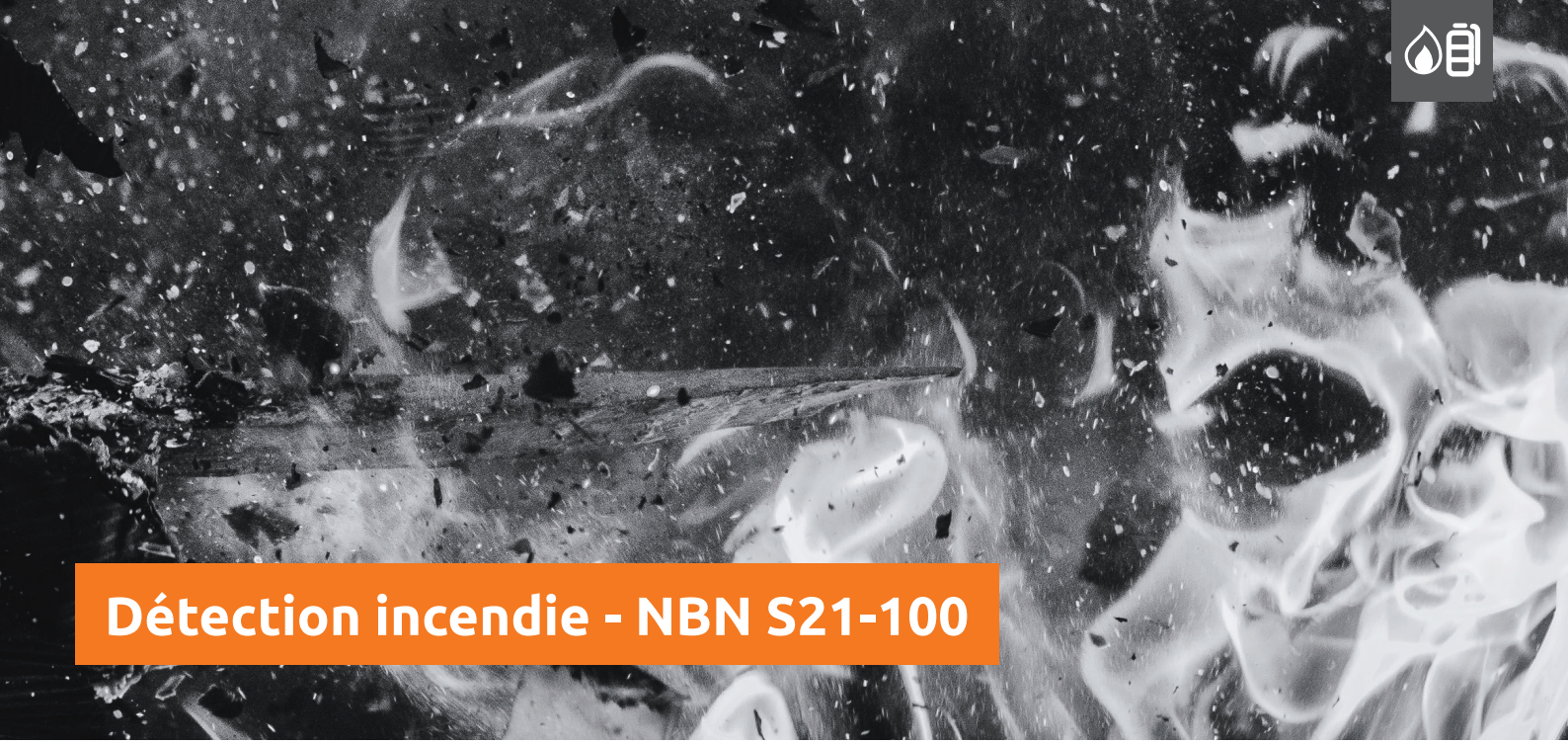

Détection incendie - NBN S21-100

h. les résultats des analyses de risques déterminant le niveau de détection et le choix et nombre des détecteurs et déclencheurs manuels ;
i. le rapport de mise en service réalisé par l'installateur avec la checklist (liste de contrôle) de vérification ;
j. l'autonomie requise des batteries ;
k. les consignes à effectuer en cas d'incendie ;
l. le registre de maintenance (journal de bord) ;
m. la fiche technique et certificats CE EN54 de tous les composants.

A. Information pratique pour installateurs

- Depuis mai 2010, une ordonnance du ministère est en vigueur pour la planification, la réalisation et la maintenance des installations de détection incendie.
- La norme NBN S21-100 impose la certification BOSEC, FISQ ou un équivalent européen.
- Le matériel utilisé doit correspondre aux prescriptions des normes de la série EN-54.
- La planification et la réalisation des installations doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur selon le type du bâtiment. Faites attention aux règlements des pompiers et aux obligations reprises dans les cahiers des charges ou par les compagnies d'assurance.
- le présence de l'installateur est nécessaire afin de garantir un contrôle de détection incendie qualitatif.

B. Informations pratiques pour les utilisateurs

- Ils doivent veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des installations en tout temps.
- Les procédures d'urgences et les consignes à respecter en cas d'alerte doivent être connues et suivies.
- Une formation spécifique pour le personnel peut être demandée.
- Il veille également à fournir à l'organisme de contrôle tout renseignement utile concernant son installation (couplage sur système d'alarme, transmission téléphonique vers gardiennage ou pompiers, asservissements éventuels, Etc)
- Selon la norme NBN S21-100, une maintenance annuelle et le reconditionnement des détecteurs tous les 5 ans sont obligatoires.
- De plus, l'ensemble du dossier incendie doit être conservé et re mis à disposition de l'inspecteur lors des contrôles.

4. A prévoir le jour du contrôle

- L'installation, dans son entièreté, doit être parachevée et mise en service par l'installateur au préalable.
- Le bâtiment doit être mis à disposition dans les conditions
- d' exploitation afin de prendre en compte tous les facteurs pouvant influencer l'installation. Tous les locaux doivent être maintenu
- accessibles, y compris les faux plafonds, trémies ou vides techniques Les commandes des asservissements doivent être fonctionnelles si il y a lieu.
- Lors du contrôle, nous procédons à des mesures du niveau des sirènes. Il faut tenir compte que cela puisse causer une gène.
- Informer éventuellement les pompiers en cas d'appel automatique

Commandez ce contrôle maintenant dans votre bureau régional ou via www.normecbtv.com

Normec BTV

Région Anvers: +32 (0) 321 6289 0
Region Limbourg: +32 (0) 114 2183 4
Région Flandre Orientale: +32 (0) 925 2454 5
Région Bruxelles: +32 (0) 223 0818 2
Région Flamand: +32 (0) 166 3474 5
Rég. Flandre Occidentale: +32 (0) 567 0540 5